

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11626**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Domaine Sciences, Technologie et Santé, Mention Informatique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Strasbourg, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université de Strasbourg, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

114 Mathématiques, 326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

- analyse d'un problème simple, production de structures de données et d'algorithmes et implantation dans un langage procédural, fonctionnel ou logique (M).

- conception d'un système d'information et gestion d'une base de données (U).

- compréhension de l'architecture d'une machine, de son système d'exploitation et d'un réseau (U).

Compétences disciplinaires spécifiques

Compétences scientifiques générales

- raisonnement abstrait en utilisant un formalisme donné (U).

Compétences transversales

- exposer une problématique scientifique en anglais.

- comprendre et utiliser les futures technologies liées à l'informatique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Informatique, Réseaux et Télécommunication

- Analyste/programmeur, développeur

- Ingénieur système et réseaux

- Gestion de parcs informatiques

- Concepteur et gestionnaire de systèmes d'information

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1805 : Études et développement informatique

M1801 : Administration de systèmes d'information

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette formation universitaire est validée par 180 crédits ECTS (soit 6 semestres à 30 crédits chacun). Les deux premiers semestres sont communs avec la licence de mathématiques de l'Université Louis Pasteur et sont composés d'UE mathématiques pour 50%, d'UE d'informatique pour 20% et d'UE consacrées à l'apprentissage des langues pour 10%. Les autres semestres comprennent des UE disciplinaires (80%) couvrant les différents domaines de l'informatique (algorithmique, programmation, bases de données, architecture des ordinateurs et des réseaux, systèmes d'exploitation, algorithmique répartie, etc.). Environ 10% des UE sont réservés à l'apprentissage des langues, tandis que les 10% restant consistent en des enseignements d'ouverture et des enseignements relatifs au projet professionnel de l'étudiant. Des renseignements plus détaillés peuvent être trouvés à l'URL de l'UFR : <http://www-mathinfo.u-strasbg.fr/>, rubrique Licence de Sciences.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage		X
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation		X
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE	X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30 avril 2002

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Site web de l'Oresipe

Autres sources d'information :

Site web de l'Université de Strasbourg : <http://www.unistra.fr/>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

La Licence d'informatique est délivrée par l'Université Louis Pasteur depuis 1974 sous la même appellation. Son contenu et sa structure ont évidemment évolué pour tenir compte des progrès tant techniques que théoriques de cette discipline encore jeune, mais aussi pour tenir compte des différentes réformes (dont, pour ne citer que les dernières, la loi Bayrou et le traité de Bologne).